

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	2 287 394,07	2 069 919,32	217 474,75	0,33	187 170,85	0,30
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	76 191,80		76 191,80	0,12	182 034,00	0,29
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles	3 942,00		3 942,00	0,01	15 106,00	0,02
Terrains	950 000,00		950 000,00	1,44	950 000,00	1,51
Constructions	14 176 160,75	5 299 196,13	8 876 964,62	13,42	9 208 294,15	14,66
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	3 641 803,72	2 912 228,92	729 574,80	1,10	755 430,28	1,20
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes	4 800,00		4 800,00	0,01	37 304,00	0,06
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts	11 400,00		11 400,00	0,02		
Autres immobilisations financières	32 510,96		32 510,96	0,05	32 341,18	0,05
TOTAL (I)	21 184 203,30	10 281 344,37	10 902 858,93	16,48	11 367 680,46	18,09
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	75 943,12		75 943,12	0,11	24 186,72	0,04
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	2 463,13		2 463,13	0,00		
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	58 245,00		58 245,00	0,09	7 105 312,90	11,31
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	5 021 520,75		5 021 520,75	7,59	25 053 729,75	39,88
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	49 978 749,47		49 978 749,47	75,53	19 151 954,90	30,48
Charges constatées d'avance	131 766,37		131 766,37	0,20	124 034,50	0,20
TOTAL (II)	55 268 687,84		55 268 687,84	83,52	51 459 218,77	81,91
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	76 452 891,14	10 281 344,37	66 171 546,77	100,00	62 826 899,23	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	3 309 721,65	5,00	3 309 721,65	5,27
Report à nouveau	-7 765 520,29	-11,73	9 788 054,50	15,58
Résultat de l'exercice	-12 603 825,82	-19,04	-17 553 574,79	-27,93
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	-17 059 624,46	-25,77	-4 455 798,64	-7,08
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	896 302,00	1,35	7 015 536,00	11,17
Provisions pour charges			2 760 331,71	4,39
TOTAL (III)	896 302,00	1,35	9 775 867,71	15,56
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires	1 644 893,61	2,49	2 513 245,46	4,00
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 967 352,18	6,00	12 356 550,29	19,67
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	216 169,00	0,33	208 686,00	0,33
. Organismes sociaux	358 514,08	0,54	347 760,46	0,55
. Etat, impôts sur les bénéfices	16 236,00	0,02	48 742,00	0,08
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	67 706,61	0,10	16 318 405,38	25,97
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	26 859 179,00	40,59	25 713 440,57	40,93
Autres dettes				
Instruments financiers à terme	49 204 818,75	74,36		
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	82 334 869,23	124,43	57 506 830,16	91,53
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	66 171 546,77	100,00	62 826 899,23	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises										
Production vendue biens										
Production vendue services										
Chiffres d'Affaires Nets										
Production stockée										
Production immobilisée			59 324 850,06	89,16				59 324 850		
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			7 016 582,77	10,55	27 821,48	0,04	6 988 761		N/S	
Autres produits			194 650,00	0,29	72 330 301,50	99,96	-72 135 651			
Total des produits d'exploitation (I)			66 536 082,83	100,00	72 358 122,98	100,00	-5 822 040			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)										
Variation de stock (marchandises)										
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			3 418 593,24	5,14	3 719 618,77	5,14	-301 025		-8,08	
Impôts, taxes et versements assimilés			378 825,57	0,57	378 332,51	0,52	493		0,13	
Salaires et traitements			2 435 484,61	3,66	2 409 292,96	3,33	26 192		1,09	
Charges sociales			1 185 164,66	1,78	1 182 364,56	1,63	2 800		0,24	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			767 831,70	1,15	905 308,34	1,25	-137 477		-15,18	
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant										
Dotations aux provisions pour risques et charges			896 302,00	1,35			896 302		N/S	
Autres charges			65 870 202,31	99,00	81 171 125,74	112,18	-15 300 923			
Total des charges d'exploitation (II)			74 952 404,09	112,65	89 766 042,88	124,06	-14 813 638			
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-8 416 321,26	-12,64	-17 407 919,90	-24,05	8 991 598			
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés			19 141,98	0,03	154 959,99	0,21	-135 818		-87,64	
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			77 610,00	0,12	77 013,00	0,11	597		0,78	
Total des produits financiers (V)			96 751,98	0,15	231 972,99	0,32	-135 221		-58,28	
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilées										
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)										
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			96 751,98	0,15	231 972,99	0,32	-135 221		-58,28	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-8 319 569,28	-12,49	-17 175 946,91	-23,73	8 856 377			

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4,40	0,00	600,00	0,00	-596	-99,32
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 760 331,71	4,15	2 430 945,83	3,36	329 386	13,55
Total des produits exceptionnels (VII)	2 760 336,11	4,15	2 431 545,83	3,36	328 791	13,52
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7 028 356,65	10,56			7 028 356	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			100,00	0,00	-100	-100,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			2 760 331,71	3,81	-2 760 331	-100,00
Total des charges exceptionnelles (VIII)	7 028 356,65	10,56	2 760 431,71	3,81	4 267 925	154,61
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-4 268 020,54	-6,40	-328 885,88	-0,44	-3 939 135	
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	16 236,00	0,02	48 742,00	0,07	-32 506	-66,68
Total des Produits (I+III+V+VII)	69 393 170,92	104,29	75 021 641,80	103,68	-5 628 471	
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	81 996 996,74	123,24	92 575 216,59	127,94	-10 578 220	
RÉSULTAT NET	-12 603 825,82	-18,93	-17 553 574,79	-24,25	4 949 749	
	<i>Perte</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

**FONDS INTERPROFESSIONNEL
DE FORMATION DES PROFESSIONNELS LIBERAUX
F I F - P L**

Organisme Habilité au titre de l'article L953-1 et 953-3 du Code du Travail
par Arrêté Ministériel du 17/3/93 (J.O. 25/3/93)

Siège social : 104 rue de Miromesnil
75384 PARIS Cedex 08
N° SIRET 398 110 965 00041

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

**FONDS INTERPROFESSIONNEL
DE FORMATION DES PROFESSIONNELS LIBERAUX**

F I F - P L

Organisme Habilité au titre de l'article L953-1 et 953-3 du Code du Travail
par Arrêté Ministériel du 17/3/93 (J.O. 25/3/93)

Siège social : 104 rue de Miromesnil
75384 PARIS Cedex 08
N° SIRET 398 110 965 00041

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

Aux membres de l'Assemblée Générale

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FIF PL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

L'exercice 2021 présente un important déficit d'exploitation qui s'élève à 12.603.826 € qui a pour conséquence de dégrader très significativement les fonds propres du FIF PL qui sont au 31.12.2021 négatif à hauteur de -17.059.624 €. Les investissements à long terme de 10.902.860 € ne sont plus financés par des ressources à long terme. L'évolution du mode de financement rappelé dans la note n°1 point 1) de l'annexe aux présents comptes annuels illustre les difficultés rencontrées à la reconstitution des fonds propres du FIF PL, pourtant indispensable à sa continuité d'exploitation. L'avance de trésorerie versée avant le 31.12.2021 de 49.204.819 € permet à ce jour au FIF PL de financer ses engagements à court terme. Il convient désormais d'adapter les dépenses à venir du FIF PL aux ressources mis à sa disposition afin d'assurer sa continuité d'exploitation et la reconstitution de ses fonds propres.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FIF PL à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Observations :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note de l'annexe des comptes annuels :

- Concernant la note 1) point 1) déjà mentionnée ci-dessus.
- Concernant l'évolution de la méthode de comptabilisation relative au nouveau mode de calcul réglementaire des charges de formations à payer (Note 1, point 3, point C) et les tableaux relatifs à la note n°2 et la note n°2 bis)
- Concernant les contrôles du ministère du travail et ses conséquences sur les comptes annuels au 31.12.2021 (Note 1, point 3) point a))
- Concernant l'application de nouveaux règlements relatifs aux comptes annuels, (note 1, point 2)
 - o Règlement n° 2018-06 du 05 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ; règlement homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au JO du 30 décembre 2018 ;
 - o Règlement n°2019-03 du 05 juillet 2019 relatif aux comptes annuels des organismes paritaires de la formation professionnelle et de France Compétences ; règlement homologué par arrêté du 26 décembre 2019 publié au JO du 29 décembre 2019.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que des restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également une incidence sur l'organisation interne des entreprises ou associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nous avons contrôlé plus spécifiquement certains dossiers de prise en charge conduisant aux remboursements des frais de formation des professionnels inscrits au FIF PL.

Ces travaux ne nous ont pas conduit à relever d'anomalies susceptibles d'altérer le bien fondé des comptes présentés par votre Direction Générale.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau, le 23 mars 2022.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

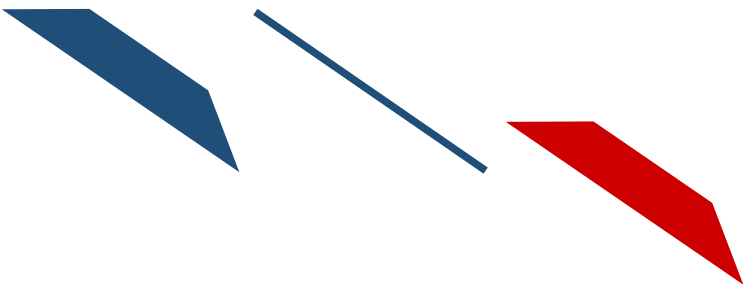
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fontenay sous-bois, le 31 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes
Léo JEGARD & ASSOCIES

Représenté par,

François JEGARD



COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2021

(DU 1/01 AU 31/12/2021)



TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021	1
COMPTE DE RESULTAT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021	3
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	4
Note n°1 : Règles et méthodes comptables - informations complémentaires	5 à 10
Note n°2 : Tableau de suivi des Engagements à financer la formation	11
Note n°2bis : Tableau de détermination du taux d'annulation des EFF	12
Note n°3 : Suivi et affectation des résultats	13
Note n°4 : Etat des immobilisations	14
Note n°5 : Etat des amortissements	15
Note n°6 : Etat des provisions et réserves	16
Note n°7 : Etat des créances	17
Note n°8 : Etat des dettes	18
Note n°9 : Etat de la trésorerie	19
Note n°10 : Evaluation des disponibilités excédentaires	20
Note n°11 : Rappel des collectes encaissées	21
Note n°12 : Rappel des résultats et des frais de gestion	22
DETAIL DE CERTAINS POSTES DE BILAN	
Postes de l'actif	23
Postes du passif	24
DETAIL DES PRODUITS	25
DETAIL DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT	26

BILAN DU FIF-PL AU 31 DECEMBRE 2021

Actif

ACTIF	2021			2020
	BRUT	AMORT & PROV	NET	NET
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>				
Immobilisations Incorporelles	2 287 394	2 069 919	217 475	187 171
Immobilisations Corporelles	18 767 965	8 211 425	10 556 540	10 913 724
Immobilisations Financières	43 911		43 911	32 341
Immobilisations en cours	76 192		76 192	182 034
Avances et acptes sur immobilisations	8 742		8 742	52 410
TOTAL 1	21 184 204	10 281 344	10 902 860	11 367 680
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				
Autres créances				
Créances sur cessions d'immob.				
Avances et acomptes fournisseurs	75 943		75 943	24 187
Collecte à recevoir	42 050		42 050	73 025
Autres	18 658		18 658	7 032 287
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement	5 021 521		5 021 521	25 053 730
Disponibilités	49 978 749		49 978 749	19 151 955
Régularisation actif				
Charges constatées d'avance	131 766		131 766	124 035
TOTAL 2	55 268 687		55 268 687	51 459 219
TOTAL GENERAL	76 452 891	10 281 344	66 171 547	62 826 899

BILAN DU FIF-PL AU 31 DECEMBRE 2021

Passif

PASSIF	2021	2020
FONDS PROPRES		
Réserves affectées aux investissements	3 309 722	3 309 722
Report à nouveau	-7 765 520	9 788 055
Résultat de N	-12 603 826	-17 553 575
TOTAL 1	-17 059 624	-4 455 798
PROV POUR RISQUES		
Provision pour risques et charges	896 302	7 015 536
PROV. FORMATIONS A REMBOURSER		
Provision Engagement à Financer les Formations		2 760 332
TOTAL 2	896 302	9 775 868
DETTES FINANCIERES		
Emprunt bancaire		
Banques	1 644 894	2 513 245
DETTES		
Fournisseurs		
Fournisseurs fonctionnement (hors immob.)	505 646	560 576
Adhérents formations	3 465 905	11 799 645
Autres dettes		
Charges à payer pour engagements de financement de formation	25 668 482	24 266 027
Dettes fiscales et sociales	658 626	672 541
Autres dettes	1 186 497	1 443 743
Produits constatés d'avance	49 204 819	
Reversement excédent de trésorerie		16 251 052
TOTAL 3	82 334 869	57 506 829
TOTAL GENERAL	66 171 547	62 826 899

COMPTE DE RESULTAT DU FIF-PL DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

RUBRIQUES	2021	2020
PRODUITS DE FORMATION		
CONCOURS DE FRANCE COMPETENCES AU TITRE DES COLLECTES LEGALES	59 324 850	72 187 172
CONTRIBUTIONS SUPPLEMENTAIRES (FINANCEMENT FEEBAT)	194 650	141 875
TOTAL I - PRODUITS DE FORMATION	59 519 500	72 329 047
CHARGES DE FORMATION		
CHARGES DE FORMATION	65 860 526	64 919 806
REVERSEMENT AU TITRE DES DISPONIBILITES EXCEDENTAIRES		16 251 052
TOTAL II - CHARGES DE FORMATION	65 860 526	81 170 858
RESULTAT DE FORMATION	-6 341 026	-8 841 811
PRODUITS DIVERS DE FONCTIONNEMENT	1 047	29 075
CHARGES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	9 673	266
TOTAL III - PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	-8 626	28 809
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
AUTRES ACHATS	67 916	94 585
SERVICES EXTERIEURS	1 011 433	1 145 592
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 121 151	987 218
DEPENSES D'ETUDES ET DE RECHERCHES, D'INFORMATION ET DE CONSEIL	1 218 097	1 492 224
IMPOTS ET TAXES	378 825	378 333
CHARGES DE PERSONNEL	3 620 650	3 591 658
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	767 831	905 308
TOTAL IV - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	8 185 903	8 594 918
RESULTAT D'ACTIVITE (non financier)	-14 535 555	-17 407 920
PRODUITS FINANCIERS	96 752	231 973
CHARGES FINANCIERES	0	0
TOTAL V - RESULTAT FINANCIER	96 752	231 973
PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 775 872	2 431 546
CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 924 659	2 760 432
TOTAL VI - RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 851 213	-328 886
IMPÔTS SOCIETES	16 236	48 742
<i>Total des produits</i>	<i>69 393 171</i>	<i>75 021 641</i>
<i>Total des charges</i>	<i>81 996 997</i>	<i>92 575 216</i>
RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE (TOTAL I à VI)	-12 603 826	-17 553 575

F.I.F. - P.L.
FONDS INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION
DES PROFESSIONNELS LIBERAUX

104, rue de Miromesnil
75384 PARIS Cedex 08

ANNEXE

L'Annexe comptable aux comptes annuels avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2021 est caractérisée par les données suivantes :

- total du bilan	66 171 547 €
- total du compte des produits	69 393 171 €
- total du compte des charges	81 996 997 €
- déficit de l'exercice	- 12 603 826 €

L'exercice couvre la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui seront arrêtés par le bureau.

Note n° 1	Règles et méthodes comptables - informations complémentaires
Note n° 2	Tableau de suivi des Engagements de Financement de Formation
Note n° 2bis	Tableau de détermination du taux d'annulation
Note n° 3	Suivi et affectation des résultats
Note n° 4	Etat des immobilisations
Note n° 5	Etat des amortissements
Note n° 6	Etat des provisions et réserves
Note n° 7	Etat des créances
Note n° 8	Etat des dettes
Note n° 9	Etat de la trésorerie
Note n° 10	Evaluation des disponibilités
Note n° 11	Rappel des collectes encaissées
Note n° 12	Rappel des résultats et frais de gestion

Note n° 1 REGLES ET METHODES COMPTABLES - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1) Nous constatons depuis 2020 une évolution importante du financement du FI FPL qui ne reçoit plus la totalité de la contribution à la formation professionnelle des professionnels libéraux, mais qui perçoit des versements partiels, à l'initiative de France Compétences.

De plus, les changements de législation ont entraîné un reversement de trésorerie fin 2020, pour plus de 16 M€, au titre des excédents de trésorerie (Art R 6332-77-1 du Code du Travail).

Dans la pratique, le FIF PL est désormais amené à payer ses charges à payer pour le financement de la formation de l'année N (de 25M€), sur les sommes reçues au titre de N+1 pour la formation.

Il est à noter que les versements partiels réguliers de France Compétences ont permis jusqu'au 31 décembre 2021 d'honorer l'ensemble des engagements à payer par le FIF PL.

Ces deux mécanismes conjugués ont entraîné la constatation de pertes significatives en 2020 et 2021, et la dégradation des fonds propres, négatifs à hauteur de - 17 M€, au 31 décembre 2021.

Dans ces conditions les modalités de reconstitution des fonds propres semblent ténues. Le FIF PL a déjà fait part de cette situation à France Compétences de façon à y remédier.

2) Principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

Il a été fait application des dispositions particulières résultant du plan comptable adapté aux organismes agréés par l'Etat aux fins de gestion paritaire des fonds de la formation professionnelle continue (arrêté du 21 juillet 1993).

Les comptes ont été établis conformément aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables suivants :

- Règlement n° 2018-06 du 05 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ; règlement homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au JO du 30 décembre 2018 ;
- Règlement n°2019-03 du 05 juillet 2019 relatif aux comptes annuels des organismes paritaires de la formation professionnelle et de France Compétences ; règlement homologué par arrêté du 26 décembre 2019 publié au JO du 29 décembre 2019.

La méthode d'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celui des coûts historiques.

Les Engagements de Financement de Formation (EFF) relatifs à des actions de formation sont comptabilisés en charges lors de la décision de financement de ces actions.

Le montant de l'engagement tient compte des annulations probables des actions de formation. Les engagements nets des annulations probables non décaissés à la clôture sont inscrits en charges en payer sur engagements de financement de formation.

Les annulations probables sont valorisées à partir du taux moyen d'annulation déterminé pour chaque section sur la base de l'observation des annulations passées.

3) Faits significatifs

Le FIF PL a fait l'objet de deux contrôles en 2016, l'un par le Ministère du Travail, l'autre par le Ministère des Finances.

a) Concernant le contrôle du Ministère du Travail

Le contrôle du Ministère du Travail a donné lieu à un rapport de contrôle reçu par le FIF PL le 28 décembre 2016 auquel le FIF PL a répondu par la remise d'un rapport contradictoire le 10 mars 2017.

En date du 12 décembre 2017, le FIF PL a été destinataire de la notification de décision du Ministère du Travail, ordonnant au FIF PL de verser au Trésor Public la somme de 7 015 536 €.

Conformément à la réglementation en vigueur, et dans les délais impartis, le FIF PL a adressé en date du 1er février 2018 une réclamation amiable à Madame la Déléguée Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle, contestant le reversement demandé par le Ministère du Travail de 7 015 536 €.

La décision implicite de rejet de Madame la Déléguée Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle en raison du silence gardé pendant plus de deux mois à la suite de la réclamation formulée par le FIF PL à l'encontre de la décision du 12 décembre 2017, lui ordonnant de verser au Trésor Public la somme de 7 015 536 €, a conduit le FIF PL à déposer un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Paris.

Au travers de cette procédure, le FIF PL entend solliciter l'annulation de la décision implicite de rejet de Madame la Déléguée Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle, ainsi que l'annulation de la décision du 12 décembre 2017 lui ordonnant de verser au Trésor Public la somme de 7 015 536 €.

Toutefois, par souci d'une gestion comptable rigoureuse, cette somme de 7 015 536 € a été provisionnée dans les comptes annuels 2017.

Suite à l'arrêt de la Cour Administrative de Paris en date du 25/02/2022, l'appel du FIF PL a été rejeté. La provision initiale a donc été extournée et la charge a été passée en charge exceptionnelle.

Le FIF PL envisage un éventuel pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat.

Suite à ce jugement et par principe de prudence comptable, une provision, sur les dépenses d'études et de recherches, d'information et de conseil versées, à hauteur de 20% a été passée en comptabilité sur les années 2019 à 2021 pour 896 302 €.

b) Concernant le contrôle du Ministère des Finances

Le contrôle du Ministère des Finances n'a pas donné lieu à un rapport de contrôle à ce jour.

Depuis 2020, Conformément à l'Article R6332-77-1 du code du travail, modifié par le décret n°2020-372 du 30 mars 2020 - art.10, les disponibilités dont un fonds d'assurance formation de non-salariés peut disposer au 31 décembre d'un exercice déterminé ne peuvent excéder le tiers du montant des charges comptabilisées au cours du même exercice.

N'entrent pas dans le calcul des disponibilités les contributions à la formation versées en année N permettant de financer les formations réalisées en année N+1.

c) Charge à payer des charges de formation

Depuis le 01/01/2021, le FIF PL applique une nouvelle méthodologie pour le calcul de la provision de la charge de formation à payer, et ce, conformément à l'article 154-4 du règlement ANC n°2019-03 du 05 juillet 2019.

Il n'est plus pris en compte les annulations du 1er trimestre N+1 mais l'application d'un taux d'annulation moyen calculé sur les 3 derniers millésimes d'engagement clos.

L'impact entre l'application de la nouvelle méthode (25 668 482 €) et de l'ancienne méthode (30 609 553 €) ressort à - 4 941 071 €.

Conformément aux dispositions du plan comptable, à la clôture, les engagements tenant compte des annulations probables non décaissés sont inscrits au crédit du compte 46 « Charges à payer sur engagements de financement de formation ».

4) Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Les mesures exceptionnelles décidées par le gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire liée au covid-19 n'ont pas eu de conséquences importantes sur nos comptes en 2021.

Un produit à recevoir a été comptabilisé dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 au titre de la régularisation du cofinancement FIF PL-EDF des formations 2021 relevant du dispositif FEEBAT (formations des professionnels du bâtiment aux économies d'énergie).

Ce produit à recevoir s'élève à 42 050 €.

5) Les principales méthodes utilisées ont été les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles et corporelles

Compte tenu des modalités d'amortissement pratiquées antérieurement au FIF PL, les constructions et leurs aménagements ayant fait l'objet d'une comptabilisation détaillée par nature de travaux, l'application des nouveaux règlements comptables 2004-06 et 2002-10 n'a pas entraîné de retraitement comptable particulier lié au changement de méthode.

Il en est de même pour les autres biens ne présentant pas de caractère significatif et qui n'ont également pas entraîné de retraitement comptable particulier lié au changement de méthode.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Au cours de l'exercice 2010 un immeuble à usage de bureaux sis au 104 rue de MIROMESNIL 75384 PARIS cedex 08 avait été acquis pour 9 500 000 €.

Compte tenu de l'importance des travaux réalisés depuis cette acquisition, la décomposition suivante avait été retenue :

- Terrain évalué à 10% de la valeur d'acquisition de l'immeuble, soit 950 000 € ;
- Bâtiment : 90% de la valeur d'acquisition auquel avaient été ajoutés les frais notariaux d'acquisition, soit un total de 9 144 760 €, amorti sur 60 ans.

Par ailleurs, il avait été effectué des travaux de gros œuvres de l'ordre de 1 860 K€ et amortis sur 15 ans ; ainsi que des agencements et aménagements de l'ordre de 1 918 K€ et amortis sur 10 ans.

Les autres immobilisations font l'objet d'amortissements pour dépréciation, pratiqués suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de leur durée normale d'utilisation.

- | | |
|------------------------------------|------------|
| - Logiciels : | 1 à 5 ans |
| - Aménagements des constructions : | 5 à 15 ans |
| - Installations générales : | 10 ans |
| - Matériel de bureau : | 3 à 5 ans |
| - Matériel informatique : | 3 ans |
| - Mobilier : | 5 à 10 ans |

b) Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

c) Valeurs mobilières de placement

Les titres de placements ont été comptabilisés au prix d'achat soit au 31 décembre 2021 une valeur liquidative globale de 5 021 521 €.

6) Informations complémentaires

a) Collecte de l'exercice

Mode de rattachement des collectes

Les contributions perçues par le FIF PL sont des contributions nettes des prélèvements suivants :

- Prélèvement par France Compétences de 12% de la collecte brute (11% au titre du CPF + 1% au titre du conseil en évolution professionnelle),
- Prélèvement par l'URSSAF Caisse Nationale de 2,5% de la collecte brute déduite du prélèvement France Compétences.

Les collectes comptabilisées correspondent aux sommes encaissées dans l'année.

b) Mode de rattachement des frais de gestion

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le FIF PL applique l'arrêté du 20 septembre 2011 qui fixe le plafonnement des frais de gestion à 13,7 % répartis de la façon suivante :

- 4% de la collecte comptabilisée au cours de l'exercice ;
- 5,7 % de la collecte comptabilisée au cours de l'exercice ;
- 4 % des engagements décaissés au cours de l'exercice correspondant aux charges de formation comptabilisées au cours de l'exercice.

Cette décision a été entérinée par le Conseil de Gestion du 30 mars 2017.

c) Charges relatives aux dépenses d'études et de recherches, d'information et de conseil

Ces dépenses limitées à deux pour cent des collectes encaissées, sont enregistrées sous forme de provisions. Les règlements ne sont effectués par le FIF PL qu'après réception et analyse des pièces justificatives correspondant aux frais constatés, au cours de l'exercice concerné, au sein des organisations professionnelles intéressant la formation professionnelle des non-salariés.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, les dépenses d'études et de recherches, d'information et de conseil à payer ont été provisionnées pour un montant de 1 186 497 €.

Pour rappel, depuis 2016, les dépenses d'études et de recherches, d'information et de conseil sont inclus dans les frais de gestion, en application de l'arrêté du 20 septembre 2011, permettant d'intégrer ces dépenses dans les différentes natures de frais entrant dans les limites fixées par ledit arrêté.

d) Provisions sur les dépenses de formation (charges de formation)

Le coût des actions de formation compris dans les comptes comprend le coût des formations 2021 pour lesquelles la prise en charge a été sollicitée auprès du FIF PL jusqu'au 14 janvier 2022. Au-delà de cette date, les dossiers sont examinés au cas par cas par les commissions professionnelles concernées.

Les engagements bruts de financement de formation de l'exercice 2021 sont minorés du taux d'annulation théorique ; taux d'annulation déterminé à partir des 3 derniers millésimes d'engagement clos, à savoir 2016, 2017 et 2018.

e) Reversement des excédents de trésorerie

Les disponibilités excédant les montants dont le fonds d'assurance formation de non-salariés peut disposer sont versées à France Compétences avant le 30 avril de l'année suivant la clôture de l'exercice.

Le montant est négatif pour l'année 2021, il n'y aura donc pas de reversement au titre de 2021 suite à l'application de l'Article R 6332-77-1 du code du travail, modifié par le décret n°2020-372 du 30 mars 2020 - art.10.

f) Changement de méthode de présentation

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue pas un changement de méthode comptable.

Toutefois, le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés.

En effet, aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

Aucun changement n'a trouvé à s'appliquer rétrospectivement.

Il n'y a pas d'impact à l'ouverture de l'exercice.

g) Autres informations

- Le montant des honoraires du Commissaire Aux Comptes, liés à la mission de commissariat aux comptes, figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 82 193 € TTC (article R.123-198 - 9° du code de commerce).

Le montant des honoraires comprend les Services Autres que la Certification des Comptes (SACC) pour un montant de 28 360.80 € TTC.

- L'engagement de l'association en matière d'indemnité de départ à la retraite de ses salariés s'élève à 184 362 €. Cette estimation est évaluée d'après le code du travail et n'a pas été comptabilisée. Il a été fait application du calcul rétrospectif incluant les paramètres propres à chacun des salariés (salaire, ancienneté, âge) et des éléments spécifiques suivants :

- o Age de la retraite 67 ans ;
- o Taux de revalorisation des salaires 2% ;
- o Taux d'actualisation 2,00% ;
- o Taux de charges sociales 64% ;
- o Tables de mortalité TV 88/90 ;
- o Taux de turn over 1%

Le montant de l'indemnité est fixé en fonction de l'ancienneté du salarié dans l'association :

- Un demi-mois de salaire après 10 ans d'ancienneté ;
- Un mois de salaire après 15 ans d'ancienneté ;
- Un mois et demi de salaire après 20 ans d'ancienneté ;
- Deux mois de salaire après 30 ans d'ancienneté.

FIF-PL - Note n° 2 : TABLEAU DE SUIVI DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DE FORMATION au 31.12.2021

	Tableau de suivi du restant à financer par millésime	Exercices N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	TOTAL
A	Montant restant à financer à l'ouverture de l'exercice N	714 280	3 107 299	32 509 336		36 330 915
B	Engagements et compléments	-	-	900 803	94 197 544	95 098 347
C = A + B	TOTAL I	714 280	3 107 299	33 410 139	94 197 544	131 429 262
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N	105 793	861 221	17 676 436	45 814 621	64 458 071
E	Annulations de l'exercice N	569 438	1 474 973	12 343 118	19 932 716	34 320 245
F = D + E	TOTAL II	675 231	2 336 194	30 019 554	65 747 337	98 778 316
G = C - F	Montant restant à financer à la clôture de l'exercice N	39 049	771 105	3 390 585	28 450 207	32 650 946

	Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime	Exercices N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	TOTAL
H	Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice N	481 638	2 387 959	23 106 452		
I	Engagements bruts de financement de formation de l'exercice N				94 197 544	
J	Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N				27,26%	
K = IxJ	Annulations théoriques sur engagements bruts de l'exercice N				25 678 295	
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N				45 814 621	
L	Extourne charge à payer pour engagements de financement de formation	481 638	2 387 959	23 106 452		
M	Charges à payer pour engagements de financement de formation	26 331	592 594	2 344 929	22 704 628	
N = H-L-M	Charges à payer pour engagements de financement de formation à la clôture de l'exercice N	26 331	592 594	2 344 929	22 704 628	25 668 482
	Échéance à moins d'1 an					
	Échéance à plus d'1 an					

FIF-PL - Note n° 2 bis : TABLEAU DE DETERMINATION DU TAUX D'ANNULATION

	Engagements bruts (1)	Annulations (2)	Taux d'annulation (3)=(2)/(1)
2018	92 384 373	24 638 366	26,7%
2017	75 548 974	21 317 615	28,2%
2016	57 663 644	15 507 935	26,9%
taux d'annulation moyen			27,26%

FIF-PL - Note n° 3 : SUIVI ET AFFECTATION DES RESULTATS au 31.12.2021

I. ANALYSE DU RESULTAT	
Report à nouveau au 01.01.2021	-7 765 520
Résultat comptable de l'exercice	-12 603 826
	-20 369 346
Montant disponible à affecter	-20 369 346
II. AFFECTATION DU DISPONIBLE	
au report à nouveau	-20 369 346
TOTAL	-20 369 346

FIF-PL - Note n° 4 : ETAT DES IMMOBILISATIONS au 31.12.2021

IMMOBILISATIONS	Valeur brute en début d'exercice	Acquisitions	Cessions & Virt poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>				
Frais établissement				
Autres immobilisations incorporelles : logiciels	2 116 550	170 844		2 287 394
Immobilisations incorporelles en cours				
TOTAL (I)	2 116 550	170 844		2 287 394
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>				
Terrains	950 000			950 000
Batiments	10 261 857			10 261 857
Constructions	2 054 567			2 054 567
Installations générales, agencement des constructions	1 859 736			1 859 736
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, aménagements des locaux	1 224 149	70 479		1 294 628
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	1 370 464	191 462		1 561 926
Mobilier de bureau	724 219	61 032		785 251
Autres immobilisations				
Immobilisations corporelles en cours	197 040		116 906	80 134
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes	37 304		32 504	4 800
TOTAL (II)	18 679 336	322 973	149 410	18 852 899
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		11 400		11 400
Dépôts et cautionnements	32 341	170		32 511
TOTAL (III)	32 341	11 570		43 911
TOTAL (I+II+III)	20 828 227	505 387	149 410	21 184 204

FIF-PL - Note n° 5 : ETAT DES AMORTISSEMENTS au 31.12.2021

AMORTISSEMENTS	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Dotations exercice	Reprises exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>				
Frais établissement	1 929 379	140 540		2 069 919
Autres immobilisations incorporelles : logiciels				
TOTAL (I)	1 929 379	140 540		2 069 919
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>				
Terrains				
Batiments	3 685 961	207 285		3 893 246
Constructions	1 281 905	124 045		1 405 950
Installations générales, agencement des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, aménagement divers	811 487	109 132		920 619
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	1 134 311	164 586		1 298 897
Mobilier	670 469	22 244		692 713
Autres				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL (II)	7 584 133	627 292		8 211 425
TOTAL (I+II)	9 513 512	767 832		10 281 344

FIF-PL - Note n° 6 : ETAT DES PROVISIONS ET RESERVES au 31.12.2021 APRES AFFECTATION DU RESULTAT

NATURE DES PROVISIONS ET DES RESERVES	MONTANT DEBUT EXERCICE	DOTATION EXERCICE	REPRISE EXERCICE OU UTILISEE	MONTANT FIN EXERCICE
<u>RESERVES</u>				
Statutaires ou contractuelles				
Reserves réglementaires :				
- affectées aux investissements				
- affectées aux EFF				
- trésorerie				
Autres réserves	3 309 722			3 309 722
<u>PROVISIONS REGLEMENTEES</u>				
Reserve de trésorerie				
Amortissements dérogatoires				
Différence sur réalisations d'éléments d'actif				
TOTAL (I)	3 309 722			3 309 722
<u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>				
Provisions pour litiges				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour engagements sur formations	2 760 332		2 760 332	
Provisions pour grosses réparations				
Autres provisions pour risques et charges	7 015 536	896 302	7 015 536	896 302
TOTAL (II)	9 775 868	896 302	9 775 868	896 302
<u>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</u>				
Sur immobilisations :				
- incorporelles				
- corporelles				
- financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL (III)				
TOTAL GENERAL (I+II+III)	13 085 590	896 302	9 775 868	4 206 024
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation				
- financière				
- exceptionnelle		896 302	9 775 868	

FIF-PL - Note n° 7 : ETAT DES CREANCES au 31.12.2021

CREANCES		MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE	
			A MOINS D'UN AN	A PLUS DE UN AN
Actif immobilisé	Autres titres immobilisés			
	Dépôts (Fonds de roulement copropriété)	32 511		32 511
Actif circulant	Avances et acomptes versés	75 943	75 943	
	Collecte à recevoir	42 050	42 050	
	Autres créances	18 658	18 658	
	Charges constatées d'avance	131 766	131 766	
TOTAL		300 928	268 417	32 511

FIF-PL - Note n° 8 : ETAT DES DETTES au 31.12.2021

	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		A MOINS D'UN AN	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Découverts bancaires	1 644 894	1 644 894		
Emprunts et dettes financières divers				
Adhérents et organismes de formation	3 465 905	3 465 905		
Fournisseurs et comptes rattachés	505 646	505 646		
Dettes fiscales et sociales	658 626	658 626		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 186 497	1 186 497		
Reversement excédent de trésorerie				
Produits constatés d'avance	49 204 819	49 204 819		
TOTAL	56 666 387	56 666 387		

FIF-PL - Note n° 9 : ETAT DE LA TRESORERIE au 31.12.2021

ETAT DE LA TRESORERIE	VALEUR COMPTABLE	VALEUR LIQUIDATIVE AU 31.12.2021	PLUS VALUE LATENTE
<u>TITRES DE PLACEMENT</u>			
IC FCP PROTECT 90 4DEC	502 168	502 168	
BON DE CAISSE CIC			
CAT CIC	2 500 000	2 500 000	
CAT BNP 1			
CAT BNP 2			
SCPI ACCIMO PIERRE	1 999 950	2 019 353	19 403
CAT CIC OBNL 13 MOIS			
TOTAL TITRES DE PLACEMENT	5 002 118	5 021 521	19 403

ETAT DE LA TRESORERIE	SOLDES DEBITEURS	SOLDES CREDITEURS	CUMUL
<u>DISPONIBILITES</u>			
BANQUE SOCIETE GENERALE FORMATION	-1 644 894		-1 644 894
BANQUE SOCIETE GENERALE GESTION	138 056		138 056
BANQUE SOCIETE GENERALE LIVRET	24 599 976		24 599 976
BANQUE CIC GESTION	158 709		158 709
CIC COMPTE SUR LIVRET 5	25 000 006		25 000 006
CIC COMPTE FORMATION			
SG	24 700		24 700
BNP FORMATION	38 690		38 690
CIC LIVRET	1 085		1 085
INTERETS COURUS	15 836		15 836
CAISSE	1 691		1 691
TOTAL DISPONIBILITES	48 333 855		48 333 855

FIF-PL - Note n° 10 : DÉTERMINATION DES DISPONIBILITÉS EXCÉDENTAIRES au 31.12.2021
(Art. R 6332-77-1 du Code du Travail)

RUBRIQUES		MONTANT
<u>MONTANT DES DISPONIBILITÉS (I)</u>		-787 432
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		5 021 521
BANQUE ET CAISSE		48 333 855
SOLDE COLLECTÉ 2021 (MAIL FRANCE COMPÉTENCES DU 25.03.2022)		-4 937 989
ACOMPTE DE COLLECTE 2022 RECU EN 2021		-49 204 819
TOTAL DES DISPONIBILITÉS		-787 432
<u>1/3 DU MONTANT DES CHARGES COMPTABILISÉES (II)</u>		27 332 332
CHARGES DE FORMATION		65 860 526
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		8 195 576
IMPÔTS SOCIÉTÉS		16 236
CHARGES EXCEPTIONNELLES		7 924 659
TOTAL DES CHARGES COMPTABILISÉES		81 996 997
MONTANT DES DISPONIBILITÉS EXCÉDENTAIRES (I) - (II)		Néant

FIF-PL - Note n° 11 : RAPPEL DES COLLECTES ENCAISSEES SUR 5 ANS

ETAT DE LA COLLECTE	ENCAISSEMENT SUR EXERCICE 2021	ENCAISSEMENT SUR EXERCICE 2020	ENCAISSEMENT SUR EXERCICE 2019	ENCAISSEMENT SUR EXERCICE 2018	ENCAISSEMENT SUR EXERCICE 2017	TOTAL
COLLECTE 2016 SUR REVENUS 2015					2 293 285	2 293 285
COLLECTE 2017 SUR REVENUS 2016				828 423	69 881 197	70 709 620
COLLECTE 2018 SUR REVENUS 2017			113 289	74 142 560		74 255 849
COLLECTE 2019 SUR REVENUS 2018		113 229	73 385 555			73 498 784
COLLECTE 2020 SUR REVENUS 2019		22 102 633	50 084 539			72 187 172
COLLECTE 2021 SUR REVENUS 2020	59 324 850					59 324 850
COLLECTE 2022 SUR REVENUS 2021	49 204 819					49 204 819
TOTAL	108 529 669	22 215 862	123 583 384	74 970 983	72 174 482	401 474 380

FIF-PL - Note n° 12 : RAPPEL DES RESULTATS ET FRAIS DE GESTION SUR 5 ANS

	2021	2020	2019	2018	2017
COLLECTE COMPTABILISEE	59 324 850	72 187 172	73 612 073	75 084 273	73 002 905
DEPENSES DE FORMATION	65 860 526	64 919 805	84 095 180	65 979 050	56 650 628
- PLAFOND DE FRAIS DE GESTION (9,7% de la collecte + 4% des dépenses de formation)	8 388 931	9 598 948	10 504 178	9 922 336	9 347 307
FRAIS DE GESTION	8 208 400	8 595 187	8 383 335	8 535 644	8 451 991
RESULTAT DE L'EXERCICE	-12 603 826	-17 553 575	-18 319 979	-176 032	649 159

FIF - PL

DETAIL DE CERTAINS POSTES DE L'ACTIF

AUTRES CREANCES		136 651
Produits à recevoir		
Collecte à recevoir	42 050	
Compte Séquestre	16 195	
Avances et acomptes versés/factures	75 943	
Personnel, prêts	2 463	
Trésor public		
Personnel opposition		
Autres		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		131 766
Dossiers de prise en charge et autres four.n.adm.		
Locations matériel postal	2 529	
Locations fontaines	557	
Maintenance matériel et logiciels	42 450	
Abonnements documentation	25 543	
Locations immobilières	13 930	
Redevance locarchives + stock conteneurs		
Déplacement	1 923	
Tickets restaurant	42 328	
Assurance maître d'ouvrage et RC	899	
Divers	1 607	

FIF - PL**DETAIL DE CERTAINS POSTES DU PASSIF**

DETTES FOURNISSEURS " FORMATION "		29 133 607
Adhérents	3 465 125	
Organismes de formation		
Charges de formation à payer	25 668 482	
DETTES FOURNISSEURS " FONCTIONNEMENT "		505 648
Fournisseurs fonctionnement et d'immobilisations	351 815	
Factures non parvenues sur fonctionnement	149 633	
Charges à payer	4 200	
DETTES FISCALES ET SOCIALES		658 626
Provision congés payés	216 169	
Dettes CSE		
Dettes sur salaires	36 789	
Organismes sociaux	222 895	
Charges sur congés et primes à payer	135 619	
Dettes fiscales sur salaires	30 918	
Dettes fiscales sur produits financiers	16 236	
Reversement excédent de trésorerie		
AUTRES DETTES		1 186 497
Dépenses d'études et de recherches, d'information et de conseil	1 186 497	
Remboursements de frais	0	
Collecte à reverser	0	

FIF - PL

DETAIL DE CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT
PRODUITS et CHARGES

PRODUITS DIVERS DE FONCTIONNEMENT		1 047
Transfert de charges Rembt. Tickets restaurant Ajustements charges sociales Produits divers	1 047	
PRODUITS EXCEPTIONNELS		9 775 872
Reprise provision EFF 2020 Produits sur provision Produits exceptionnels	2 760 332 7 015 536 4	

CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 924 659	
Provision pour risques et charges Charges exceptionnelles		896 302 7 028 357

FIF - PL

DETAIL DES FRAIS DE GESTION

RUBRIQUES	2021	2020	VARIATION
ACHATS DIVERS			
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	15 854	37 867	-22 013
PETIT EQUIPEMENT, MATERIEL DE BUREAU	5 704	10 652	-4 948
ELECTRICITE, EAU	46 358	46 066	292
SOUS-TOTAL I	67 916	94 585	-26 669
SERVICES EXTERIEURS			
LOCATIONS ARCHIVAGE	20 024	19 897	127
LOCATIONS IMMOBILIERES	118 242	118 592	-350
LOCATIONS MOBILIERES	41 337	41 952	-615
ENTRETIEN ET REPARATION SUR BIENS IMMOBILIERS, CÂBLAGE ET AUTRES	162 840	131 977	30 863
ENTRETIEN SUR BIENS MOBILIERES	17 386	8 095	9 291
MAINTENANCE	519 652	518 652	1 000
ASSURANCES BRIS DE MACHINE, RC DIRIGEANTS SOCIAUX, MULTIRISQUES	49 378	55 071	-5 693
SERVICES EXTERIEURS DIVERS			
DOCUMENTATION TECHNIQUE	11 998	15 609	-3 611
FORMATION DU PERSONNEL	58 919	85 659	-26 740
SEMINAIRES CONSEIL DE GESTION		150 088	-150 088
SEMINAIRE BUREAU	11 657		11 657
SOUS-TOTAL II	1 011 433	1 145 592	-134 159
AUTRES SERVICES EXTERIEURS			
COMMISSIONS	7 025	5 887	1 138
PERSONNEL INTERIMAIRE		79 929	-79 929
PERSONNEL DETACHE	317 085	279 556	37 529
HONORAIRES EXPERT-COMPTABLE	49 026	56 631	-7 605
HONORAIRES COMMISSAIRE AUX COMPTES	92 635	86 384	6 251
HONORAIRES CONSEILS ET AUTRES	283 163	194 163	89 000
PLAQUETTES ET COMMUNICATION FIF PL + AUTRES	108 203	27 709	80 494
DEPENSES D'ETUDES ET DE RECHERCHES, D'INFORMATION ET DE CONSEIL	1 218 097	1 492 224	-274 127
FRAIS DE TRANSPORT (COLLECTE ET REMISE COURRIERS + COURSIERS)	10 165	8 679	1 486
DEPLACEMENTS DES MEMBRES DU BUREAU + AUTRES	54 861	55 839	-978
PERTES DE RESSOURCES DES MEMBRES DU BUREAU + ADMINISTRATEURS	64 200	54 600	9 600
FRAIS DE RECEPTION	49 708	51 447	-1 739
FRAIS POSTAUX, AFFRANCHISSEMENTS	11 126	10 684	442
TELECOMMUNICATIONS	68 540	70 603	-2 063
SERVICES BANCAIRES	5 414	5 107	307
SOUS-TOTAL III	2 339 248	2 479 442	-140 194
IMPÔTS ET TAXES			
TAXES SUR LES SALAIRES	255 042	245 925	9 117
PARTICIPATION FORMATION CONTINUE	12 676	28 200	-15 524
PARTICIPATION EFFORT CONSTRUCTION	10 425	10 074	351
CONTRIBUTION HANDICAPES	15 281	12 180	3 101
TAXES FONCIERES ET IMPOTS LOCAUX	44 657	42 521	2 136
DROITS D'ENREGISTREMENT ET AUTRES DROITS	40 744	39 433	1 311
SOUS-TOTAL IV	378 825	378 333	492
CHARGES DE PERSONNEL			
SALAIRES - APPOINTEMENTS - INDEMNITES	2 341 826	2 335 942	5 884
TICKETS RESTAURANT	72 310	55 501	16 809
PRIMES DE TRANSPORT	21 349	17 850	3 499
CHARGES SOCIALES	1 185 165	1 182 365	2 800
SOUS-TOTAL V	3 620 650	3 591 658	28 992
CHARGES DE GESTION DIVERSES			
AJUSTEMENTS DIVERS	9 431	1	9 430
DROITS D'AUTEURS	245	268	-23
SOUS-TOTAL VI	9 676	269	9 407
CHARGES FINANCIERES			
FRAIS FINANCIERS			
SOUS-TOTAL VII			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS			
DOTATIONS AMORTISS. IMMOB. INCORPORELLES, LOGICIEL INFORMATIQUE	140 540	192 869	-52 329
DOTATIONS AMORTISS. IMMOB. CORPORELLES + LOCAUX	627 291	712 439	-85 148
SOUS-TOTAL VIII	767 831	905 308	-137 477
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERSES	12 821		12 821
VNC DES IMMOBILISATIONS CEDEES			
SOUS-TOTAL IX	12 821		12 821
TOTAL GENERAL	8 208 400	8 595 187	-396 194
PLAFOND FRAIS DE GESTION	8 388 931	9 598 948	